



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 8 février 2022

Organisation d'élections municipales à Continvoir

Suite aux démissions de quatre conseillers municipaux, le conseil municipal de Continvoir a perdu le tiers de ses membres. Le sous-préfet de Chinon doit convoquer par arrêté préfectoral les électeurs de cette commune pour un nouveau scrutin. L'élection partielle complémentaire a pour objet d'élire quatre conseillers municipaux destinés à compléter le conseil municipal.

Par arrêté du 28 janvier 2022, les dates de cette consultation sont ainsi définies : le premier tour aura lieu le dimanche 13 mars 2022 et, s'il est nécessaire, le second tour serait organisé le dimanche 20 mars 2022.

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs sera affiché en mairie de Continvoir, six semaines au moins avant la date du scrutin.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emrentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 0 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr